

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CD134

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 6

À la première phrase de l' alinéa 2, après les mots :

« assure le transport »,

insérer les mots :

« , le logement et la restauration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel